

CHANGEONS NOS HABITUDES POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

De la prévention au recyclage, la question des déchets est au cœur des enjeux environnementaux.

OBJECTIFS

> **NATIONAL (loi Anti-gaspillage)**
-15%
de déchets/habitant en 2030
par rapport à 2010

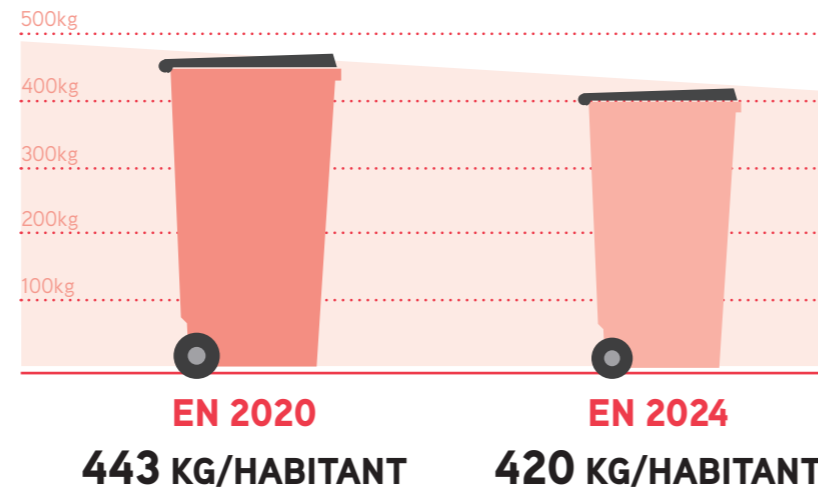
> **DE TOULOUSE MÉTROPOLE**
-11%
de déchets/habitant en 2024
par rapport à 2010

Toulouse Métropole est engagée dans la réduction des déchets depuis 2012.

En octobre 2018, le conseil métropolitain a adopté un nouveau Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) pour la période 2018-2024. Découpé en 6 axes, il participera à l'atteinte des objectifs métropolitains et nationaux de réduction des déchets.

LE CHEMIN QUI RESTE À PARCOURIR

Production de déchets ménagers et assimilés*



LE SAVIEZ-VOUS ?



Chaque année, **9kg de produits alimentaires / personne** sont jetés encore emballés.



Nous achetons **deux fois plus de vêtements qu'il y a 15 ans** mais nous les conservons moins longtemps.

LE SAVIEZ-VOUS ?

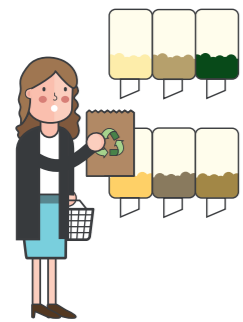


La collecte passe au vert !

Depuis 2016, la Métropole a entrepris l'harmonisation des fréquences de collecte afin d'adapter les tournées aux besoins réels des habitants. La dernière phase, menée en 2021, concerne les communes de l'ouest du territoire. Grâce à ce changement, la quantité de CO₂ émise par les camions de collecte a été considérablement réduite.

Parallèlement à cela, Toulouse Métropole s'est fixée pour objectif une proportion de renouvellement de 40 % de véhicules peu émissifs chaque année, sur l'ensemble de la flotte (véhicules légers et poids lourds), soit le doublement de l'obligation légale. Cela se traduit actuellement par le renouvellement systématique des véhicules légers en fin de vie en véhicules électriques, par l'achat progressif de bennes à ordures ménagères fonctionnant au Gaz Naturel Compressé (GNC) et par le développement de l'autopartage, des transports en commun et de l'utilisation de vélos. L'objectif étant de réduire de 50 % la production de CO₂ de la flotte de la Métropole d'ici 2030.

ALORS POUR Y ARRIVER, AGISSONS COLLECTIVEMENT J'ADOpte CES GESTES SIMPLES DE RÉDUCTION DES DÉCHETS :



Acheter en vrac
et adapter la quantité à ses besoins.



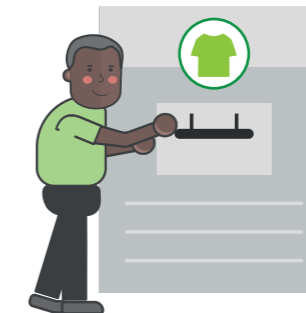
Réemployer, réutiliser, réparer, louer et emprunter avant d'acheter.



Acheter d'occasion pour donner une deuxième vie aux objets.



Composter
les déchets végétaux et alimentaires.



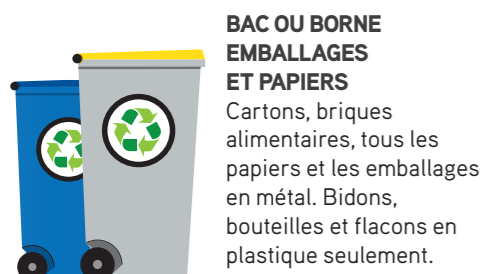
Triier les déchets
qui peuvent l'être pour les recycler.

> **Pour aller plus loin et adopter d'autres gestes et bonnes pratiques :**
Rendez-vous sur le site Internet toulouse-metropole.fr
(rubrique Missions > Déchets-Propreté)

> **Pour tout renseignement, contactez le :**
0800 201 440

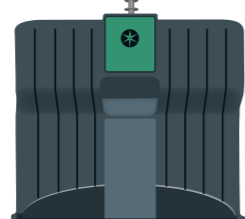
Pour les déchèteries :
decoset.fr

RAPPEL DES GESTES DE TRI



BAC OU BORNE EMBALLAGES ET PAPIERS

Cartons, briques alimentaires, tous les papiers et les emballages en métal. Bidons, bouteilles et flacons en plastique seulement.



RÉCUP VERRE

Flacons, bouteilles, pots et bocaux. Même les petits contenants : pot de yaourt, flacon de parfum, pot de crème de beauté se recyclent !



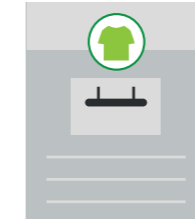
BAC OU BORNE À ORDURES MÉNAGÈRES

Les autres plastiques, les déchets d'hygiène, tout objet ou déchet non récupérable ou non-recyclable.



COMPOSTEUR

Végétaux, épluchures, fruits et légumes, fleurs, branches.



BORNE TEXTILES

Vêtements, chaussures, linge de maison même tâchés, usés ou abîmés.



DÉCHÈTERIES

Les déchets occasionnels (végétaux, gros cartons, matériaux de construction etc.), dangereux (piles, ampoules, peintures, huiles etc.) et encombrants (meubles etc.).

Plus d'informations sur :
decoset.fr

*Déchets ménagers et assimilés : emballages et papiers, verre, ordures ménagères, déchets verts, textiles, encombrants et déchets amenés en déchèterie.